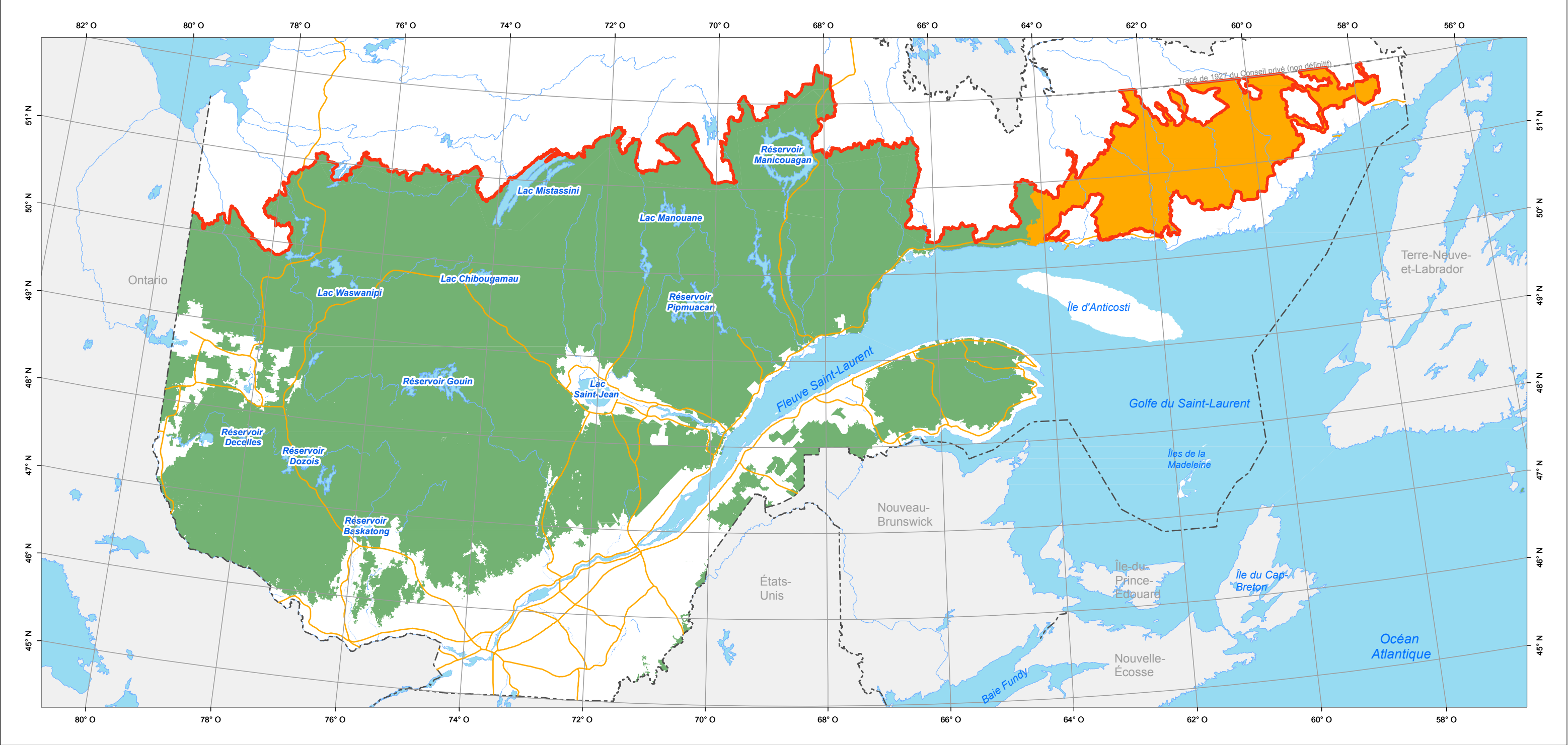


Limite territoriale des forêts attribuables
 en vigueur à partir du 1^{er} avril 2018
 (RLRQ, chapitre A-18.1, article 17)



Limite

Limite territoriale des forêts attribuables

Réseau routier

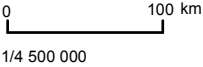
Route principale

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Métadonnées

- Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS80
- Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
- Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



Sources

- Données : Frontières, hydrographie, et autres subdivisions territoriales
- Nomenclature géographique : Commission de toponymie du Québec
- Organisme : Ministère des Ressources naturelles, et de la Faune
- Année : 2004

Réalisation et diffusion

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Direction des inventaires forestiers
- Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
- © Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2016